



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PLANCHE A

Vu pour être annexé à la délibération du

Fait à Le Quesnoy, le
Le Président,

Commune de LANDRECIES

PLUI APPROUVE LE : 29/01/2020
MODIFICATION SIMPLIFIEE LE : 15/12/2022
MODIFICATION LE : 13/12/2023

4.1

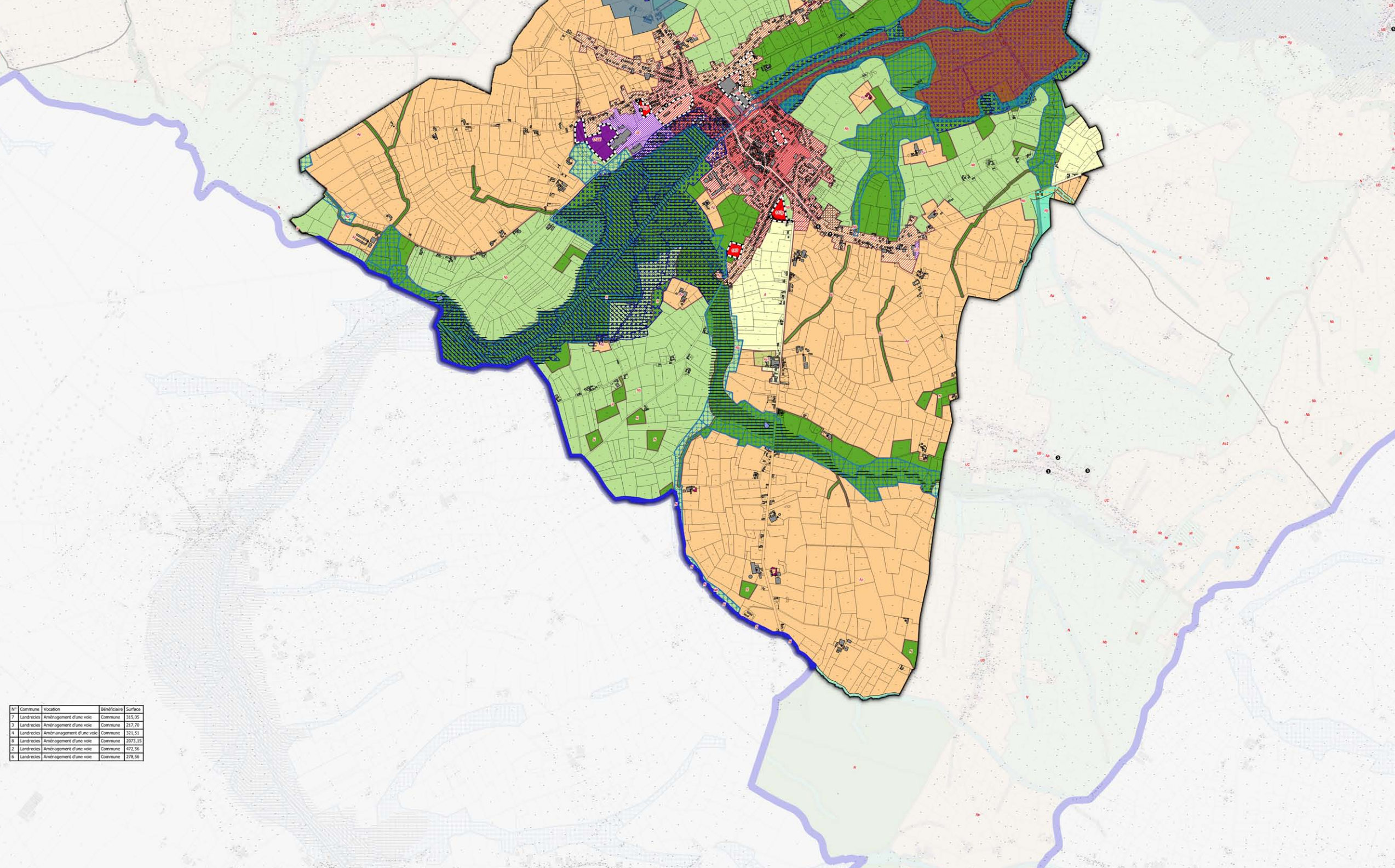
AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones:

- Le risque d'inondation par débordement encadré par PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hogneau,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PERi de la Sambre,
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'affaissement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remontées de nappes (cf carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappes
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de risque
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de crue



Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

Zone encadrée par le Plan d'Exposition aux Risques Inondation (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)

- Bleu
- Rouge

Atlas des zones inondables

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Zone potentiellement inondable

- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone humide SAGE
- Zone à dominante humide du SDAGE

Périmètre des captages d'eau potable :

- Périmètre protection immédiat
- Périmètre protection rapproché

Prise en compte des enjeux agricoles

Séges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

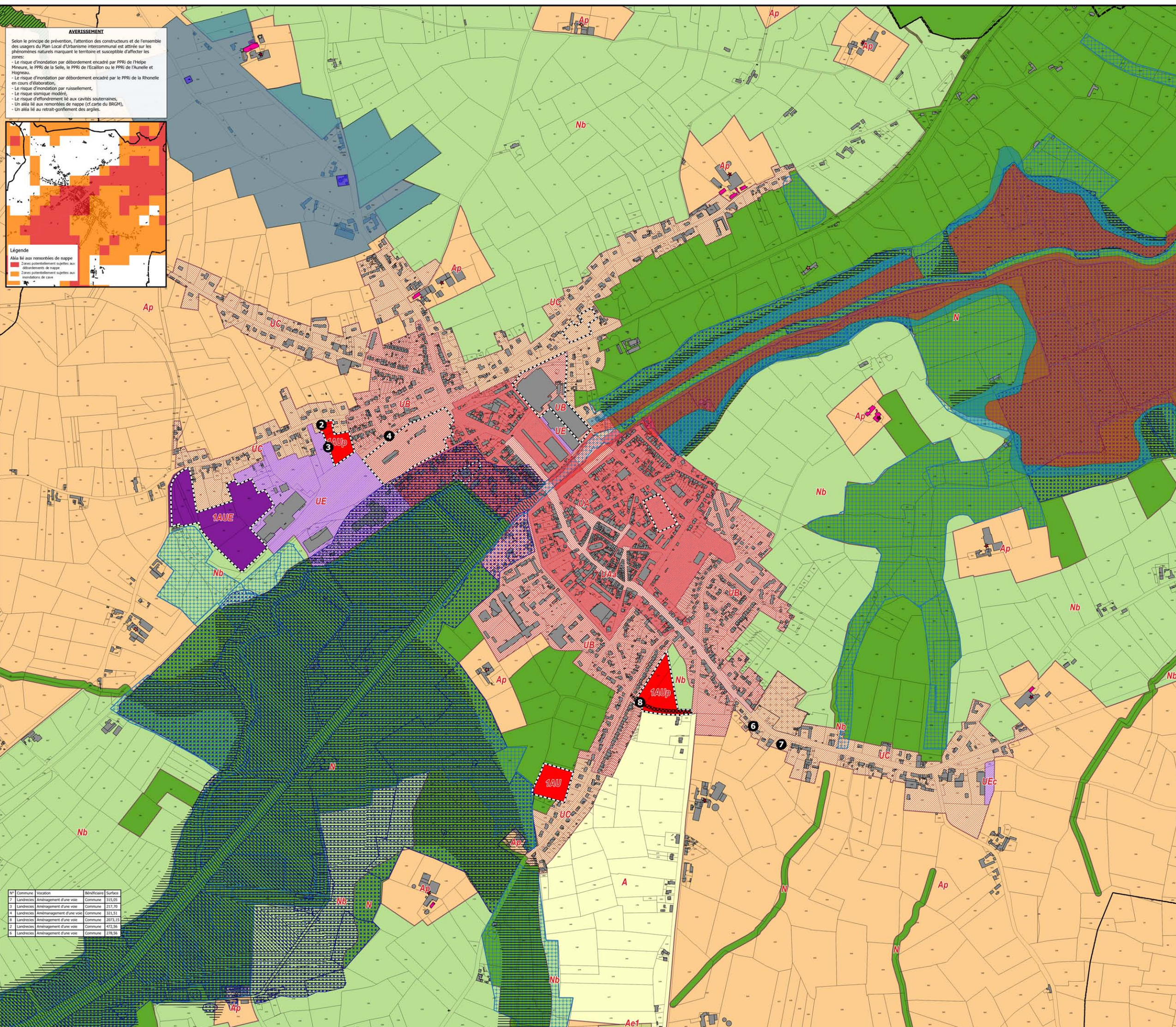
- Site de projet encadré par une OAP
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UA : Zone urbaine mixte correspondant aux centres des pôles historiques
- Uaa : Zone urbaine correspondant au centre-ville commerçant du Quesnoy et de Landrecies
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UE : Zone urbaine économique
- UEc : Secteur urbain économique à vocation commerciale
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat
- 1AUu : Zone à urbaniser à court ou moyen terme des polarités
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	315,05
2	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	237,70
3	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	321,51
4	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	227,13
5	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	472,56
6	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	278,56

4.1



AVERTISSEMENT

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones:

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognieu.
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration.
- Le risque d'inondation par ruissellement.
- Le risque sismique modéré.
- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines.
- Un aléa lié aux remontées de nappe (cf. carte du BRGM).
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.

Légende

- Aléa lié aux remontées de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

Prise en compte des risques

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Zone encadrée par le Plan d'Exposition aux Risques Inondation (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Bleu
- Rouge

Atlas des zones inondables

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone humide SAGE
- Zone à dominante humide du SDAGE
- Périmètre des captages d'eau potable :
- Périmètre protection immédiat
- Périmètre protection rapproché

Prise en compte des enjeux agricoles

- Stades d'exploitation selon leur régime sanitaire :
- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Site de projet encadré par une OAP
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole permettant le développement d'activités économiques
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UA : Zone urbaine mixte correspondant aux centres des pôles historiques
- UAA : Zone urbaine correspondant au centre-ville commerçant du Quesnoy et de Landrecies
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UE : Zone urbaine économique
- UEC : Secteur urbain économique à vocation commerciale
- 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à dominante habitat
- 1AUp : Zone à urbaniser à court ou moyen terme des polarités
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	315,05
2	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	237,70
3	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	321,51
4	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	207,13
5	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	472,56
6	Landrecies	Amenagement d'une voie	Commune	278,56